

13- Etude de discontinuité au titre de la loi Montagne réalisée dans le cadre du projet de cuisine centrale et locaux techniques intercommunaux, commune de Bastelicaccia

Demandeur : Communauté de communes Celavu Prunelli

Rapporteur : DDT de la Corse-du-Sud

M. Antoine OTTAVI, maire de la commune de Bastelicaccia, M. Jean-Dominique AUFFRAY, DGS à la communauté de communes Celavu Prunelli, et Mme Anne-Laure NESI, chef de projet PLUi, assistent à la séance à la préfecture de la Corse-du-Sud.

M. Sébastien BERGES (DDT de la Corse-du-Sud) rapporte ce dossier et propose d'émettre un avis favorable (annexe 13). M. AUFFRAY ajoute que le site sera mutualisé avec les services techniques de la commune de Bastelicaccia. Il précise en outre, que les études de programmation ont été réalisées. Les marchés vont être lancés puis le projet débutera. Le coût de la cuisine centrale est estimé à 3,5 millions d'euros TTC (études et travaux). Le projet devrait être financé par la DETR et peut-être par le PTIC compte tenu de l'intérêt intercommunal du projet. M. AUFFRAY indique enfin que des panneaux photovoltaïques seront installés sur les bâtiments et que des ombrières seront aménagées sur le parking.

M. CROS demande ce qui est prévu en termes de développement durable pour ce projet. Mme NESI précise que le projet prévoit un raccordement au réseau pluviale existant, la création de zones de végétalisées, et indique que la bouche d'égout actuelle est en capacité d'absorber les flux récupérés.

M. ARRIGHI observe que bien que l'activité de la cuisine soit réduite pendant les vacances scolaires, son fonctionnement sera maintenu toute l'année grâce à l'ALSH et à la livraison des repas à domicile. En réponse à sa question, M. AUFFRAY apporte des précisions sur les conditions de fonctionnement de la cuisine centrale.

En l'absence d'autres questions, M. OTTAVI, M. AUFFRAY et Mme NESI sont invités à quitter la séance.

En l'absence d'autres observations, M. CROS appelle les membres du conseil des sites à voter.

Le conseil des sites de Corse rend un **avis favorable à l'unanimité**
à l'étude de discontinuité au titre de la loi Montagne réalisée dans le cadre
du projet de cuisine centrale et locaux techniques intercommunaux,
sur la commune de Bastelicaccia
présentée par la communauté de communes Celavu Prunelli.